

# Reclassement professionnel et reconversion

## Contexte

---

Un nombre croissant d'agents de la FPH est confronté aux conséquences que les troubles de la santé peuvent entraîner en milieu professionnel (absences régulières ou longues, restriction d'aptitude, reclassement statutaire, report de charge sur le collectif de travail...). En effet, chaque professionnel est susceptible de rencontrer un problème de santé pouvant impacter son activité professionnelle et celle de son environnement de travail. Les établissements de la FPH sont particulièrement concernés par l'augmentation du nombre de situations individuelles à accompagner. La survenance des problématiques de santé étant fortement corrélée au vieillissement, l'allongement de la durée de carrière résultant du report de l'âge de la retraite contribue mécaniquement à augmenter le nombre d'agents concernés par des problématiques d'inaptitude. Prévenir et gérer de telles situations constitue ainsi un enjeu majeur de la gestion du personnel des établissements. Alors de quelle manière s'y prendre ? Comment mettre en place des parcours de reclassement ? Quel accompagnement proposer à l'agent ? Comment respecter la réglementation en vigueur (règles statutaires, décisions jurisprudentielles...) ?

## Objectifs

---

- Appréhender les notions essentielles liées à l'inaptitude pour raison de santé et au maintien dans l'emploi
- Maîtriser les règles juridiques relatives à l'inaptitude pour raison de santé et au maintien dans l'emploi
- Pouvoir structurer une procédure de reclassement respectant les règles en vigueur (législatives comme jurisprudentielles)
- Comprendre les enjeux liés au reclassement statutaire pour raison de santé
- Identifier les outils permettant d'accompagner l'agent dans son parcours de reconversion professionnelle / reclassement
- Etre en capacité de construire politique et des outils favorisant le maintien dans l'emploi

## Renseignements complémentaires

---

Nombre de Stagiaires : **De 6 à 15 personnes par groupe**

Coût pédagogique : **4 400 € par groupe, soit 733.33 € par agent sur une base de 6 participants**

Prérequis : **\*\*Etre amené à accompagner des agents rencontrant des troubles de santé impactant leur activité professionnelle et/ou à mettre en place une politique de santé au travail en interne.**

## Programme

---

**UNE FORMATION ALTERNANT APPORTS THÉORIQUES ET MISES EN SITUATIONS TIRÉES DE LA**

## **PRATIQUES**

Cette alternance a pour but de diversifier les modalités d'apprentissage et de laisser la place à une liberté d'échanges entre les participants.

### **JOUR 1**

#### **Maîtriser les notions clés, repérer et mobiliser les acteurs ressources**

- Échanger autour de la notion d'inaptitude
- Appréhender la diversité des inaptitudes et les mécanismes de compensation
- Appréhender les enjeux et les outils du maintien dans l'emploi
- Identifier les acteurs clés

### **JOUR 2**

#### **Le cycle de l'inaptitude, la mise en oeuvre du reclassement et de la reconversion professionnelle**

- Rappels sur les régimes de protection sociale
- Les règles juridiques liées au cycle de l'inaptitude
- les règles juridiques liés au reclassement pour raison de santé
- Connaître les outils de la reconversion professionnelle
- Identifier les acteurs clés
- Réussir l'accueil et le ré-accueil dans l'emploi d'une personne rencontrant une problématique d'aptitude
- Savoir accompagner un agent en situation d'inaptitude / de reclassement / de reconversion professionnelle

#### **Intersession de 3 semaines à 1 mois**

### **JOUR 3**

#### **De la gestion individuelle à la gestion collective : la définition d'une politique de gestion et de prévention de l'inaptitude**

- Retour sur les 2 premiers jours de formation
- Analyse de cas individuels et pratiques
- L'élaboration d'outils d'accompagnement à la gestion des restrictions médicales, des inaptitudes et des reclassements
- L'élaboration et le pilotage d'une politique institutionnelle relative aux restrictions médicales, aux inaptitudes et aux reclassements

#### **Public**

**Chef d'établissement, Directeur et Agents des Ressources Humaines, Référent handicap/RPS/santé au travail, Directeur des soins, Personnel d'encadrement, Représentants du service de santé au travail, Membres du CHSCT et Représentants du personnel**

#### **Exercice**

**2019**

#### **Code de formation**

**AFC 1.07**

#### **Nature**

**AFC**

**Organisé par**  
**Groupe ENEIS CONSEIL**

**Durée**  
**21 heures**